

Cabestany, Horizon 2025

L'Agenda 21 de la Ville de Cabestany • Document d'étape - Novembre 2009



Sommaire

Préambule	p. 2
L'Agenda de Cabestany, l'engagement durable	p. 3
La démarche	p. 4
Le projet	p. 5
Le Plan d'Actions	p. 8
Illustration de projets	p. 10

Préambule



Pour assurer le Développement durable par une approche intégrée et créative, la déclaration de Rio présente un programme de développement pour le XXI^e siècle appelé Action 21 ou Agenda 21.

Le Chapitre 28 d'Action 21 invite à développer et à mettre en œuvre des programmes d'Actions 21 Locaux ou Agendas 21 Locaux.

« Les êtres humains sont au cœur des préoccupations relatives au Développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Article 1^{er} de la Déclaration de Rio de Janeiro, Sommet de la Terre, juin 1992.

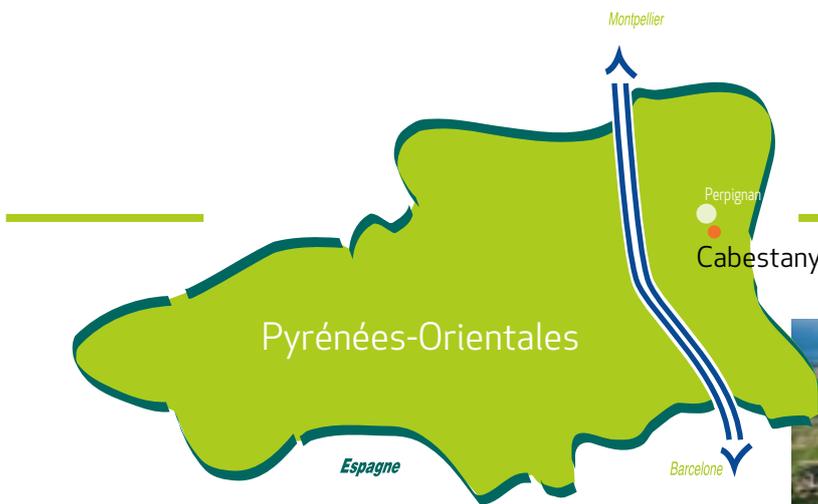
Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

Depuis Rio de Janeiro, les Sommets mondiaux se développent et se retrouvent tous les cinq ans : la Conférence des Nations Unies sur l' « effet de serre » à Kyōto en 1997, le Sommet de Johannesburg en 2002, la Conférence pour une gouvernance écologique mondiale, « citoyens de la Terre » à Paris en 2007 et prochainement au mois de décembre 2009 la conférence « climat et justice sociale » à Copenhague.

En France, débute une série de mesures en faveur de l'environnement et du Développement durable avec la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable sur le Territoire en 1999, puis la Stratégie Nationale de Développement Durable en 2003 et la « Charte de l'environnement » adossée à la Constitution française insistant sur le principe de précaution en 2005. C'est surtout avec l'apparition du Grenelle de l'Environnement en 2007 que la France s'investit à tous niveaux dans le Développement durable.



Introduction



8 536 habitants (RGP 2005 | 9 400 hab. selon recensement complémentaire 2007)
1 042 ha



L'Agenda 21 de Cabestany, l'engagement durable !

Depuis les années 70, la question environnementale prend une place de plus en plus importante dans les politiques publiques. C'est en 1987 que la publication du Rapport Brundtland donne une définition précise et définitive au Développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La finalité est de trouver un équilibre cohérent à long terme entre les trois enjeux : développement économique, préoccupation sociale et préservation environnementale.

Ce difficile équilibre entre ces trois domaines est depuis longtemps le souci des équipes municipales de la ville de Cabestany et a permis d'engager des démarches innovantes en matière d'économie de l'espace (éviter l'étalement urbain) de maximisation des services et d'innovation dans la gestion publique parmi bien d'autres...

Son projet de ville se doit aujourd'hui de conjuguer partage démocratique et transversalité des réponses.

La Municipalité, soucieuse de s'inscrire dans une démarche de Développement durable, a fait écho à une prise de conscience planétaire née de la Conférence de Rio. Cabestany s'est engagée par **le lancement de son Agenda 21 dès février 2007**. Cette démarche volontairement participative invite à un projet de ville dont l'objectif est qu'il soit construit et partagé par tous !

Cabestany souhaite présenter l'avancée de sa démarche à travers quelques thèmes spécifiques, une démarche de co-élaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire qui annonce aujourd'hui la vision de la ville de demain.

Au-delà des principes de l'Agenda 21, la Municipalité a souhaité donner du sens et de la cohérence à la révision de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et à la mise en œuvre du **Projet de Service**.

Elle a par ailleurs intégré un contexte intercommunal de préparation du Scot Plaine du Roussillon.

À ce jour, le PLU vient d'être approuvé et le Projet de Service ratifié en mai 2005, vient d'être réactualisé pour la période 2010-2015.

La démarche

A | Le diagnostic participatif

Le diagnostic de la ville fait en 2007 a permis de dégager les enjeux qui ont déterminé la manière de concevoir le projet.

« La démocratie participative comme expertise d'usage »

La participation citoyenne comme expertise d'usage est une tradition de gouvernance locale. Cabestany est allée bien au-delà de la simple consultation de ses citoyens, en impliquant, dès le commencement de la démarche, la population à l'élaboration du diagnostic de la commune par le recueil des perceptions de ses administrés. En effet, celui-ci est généralement confié à la seule expertise de professionnels.

Cela a apporté des informations supplémentaires et des données qualitatives au diagnostic. Il s'est appuyé sur trois sources d'information et permettant une vision transversale du territoire :

-  le recueil des perceptions citoyennes (20 réunions en tables rondes)
-  les données quantitatives d'un expert (JP Gensane, géographe-urbaniste)
-  le travail des services de la Mairie (travail interne réalisation de 32 fiches diagnostic)

Du diagnostic de l'Agenda 21 sont ressortis quatre enjeux fondamentaux :

-  **Conforter le dynamisme et l'attractivité de la ville.**
-  **Renforcer les solidarités et la participation des habitants.**
-  **Maîtriser le développement urbain et préserver le cadre de vie.**
-  **Innover et communiquer dans le cadre de la gestion publique.**



B | L'élaboration de l'Agenda 21

Le travail d'élaboration de l'Agenda 21 s'est structuré en deux phases :

- La première a proposé un canevas qui retrace les orientations du projet déclinées en axes stratégiques reprenant eux-même les objectifs du Développement durable. Cette structure aboutit à la classification des actions de l'Agenda 21. Elle résulte de l'ensemble des propositions des habitants, des élus de la commune ainsi que des services de la mairie.
- La deuxième phase d'élaboration du document est la priorisation et la validation des actions et la proposition du document final à l'approbation du Conseil municipal.

Le projet

A | Le déroulement du projet

L'**Atelier Agenda 21** est le **lieu dédié** au travail de tous les participants. Afin de l'animer et d'assurer la transversalité du projet, la Municipalité a recruté spécifiquement une **Chargée de Mission** Agenda 21 depuis Février 2007.



Le projet

B | Enjeux et stratégie

La commune souhaite à travers l'Agenda 21 :

- Mieux informer et mieux expliquer (une procédure, un service, un risque).
- Mieux connaître les besoins en faisant participer la population.
- Faciliter le choix d'un projet en consultant l'opinion.

L'approche de la démarche s'appuie sur quatre principes philosophiques :

- L'Homme doit être au cœur du développement.
- La Solidarité doit s'inscrire dans le temps et dans l'espace.
- La Responsabilité, la Précaution, la Prévention doivent guider les actions.
- La Participation des citoyens doit être une constante.

« Penser global, agir local »

Les enjeux du Développement durable croisent ceux du territoire de Cabestany :

- La rareté des sols et la spéculation foncière aggravent les conditions d'accès au logement.
- Le développement et l'aménagement urbain doivent éviter une ville éparpillée.
- La croissance démographique impacte les milieux naturels.
- L'implantation d'activités nouvelles peut favoriser une économie solidaire et sociale.

Une **stratégie** s'est donc dessinée autour :

- Du dynamisme et de l'attractivité de la ville.
- De la solidarité et de l'écoute des populations.
- De la maîtrise du développement urbain.
- De l'innovation dans la gestion publique.

D'un point de vue opérationnel, l'Agenda 21 sera mis en œuvre à travers :

Le **Budget Pluri-annuel**, outil de programmation.

Le **Plan Local d'Urbanisme**, outil de planification urbaine.

Le **Projet de Service**, outil managérial d'animation.

En parallèle de la démarche d'Agenda 21 et pour lui donner de la cohérence, la procédure d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été menée ce qui a permis ainsi au travers du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) de donner « **force de loi** » au projet.

L'Agenda 21 de Cabestany a été construit comme **une évolution des méthodes de travail** et non comme un outil supplémentaire. Il doit permettre d'améliorer en permanence les réflexions, les pratiques et les actions. L'évaluation collective se situe à tous les niveaux, de l'élaboration au suivi de chaque projet, ce qui donne **du sens à l'action des services municipaux**.

« Être en état de concertation »

L'Agenda 21 donne aujourd'hui corps à l'ensemble des démarches initiées par la collectivité.

L'Agenda 21 de Cabestany s'est construit dans le temps sur une démarche participative.

Les citoyens, associations, services publics locaux, entreprises, commerces sont autant d'acteurs que la ville cherche en permanence à associer : ceci pour répondre à des besoins ou préciser les priorités locales.

Pour la ville, « être en état de concertation », c'est contribuer à l'animation du débat public et à l'émergence d'un projet commun d'aménagement et de développement.



L'Agenda 21 par son approche transversale permet d'aborder l'ensemble des enjeux du territoire.

Le Plan d'Actions

A | Une volonté municipale

Une large réflexion est menée depuis **décembre 2005** par la Municipalité. Lors du **Conseil municipal du 29 mars 2006**, la présentation montrant les enjeux du Développement durable pour la ville de demain à travers un Agenda 21 s'est conclue par la validation des quatre axes que l'on retrouve aujourd'hui sous forme d'engagements.

L'Agenda 21 a été lancé à Cabestany en février 2007 et pour mener de débat « en grand », plusieurs cycles de réunions ont été organisés.

Le Bureau municipal du 19 décembre 2007 a débattu des enjeux stratégiques de l'Agenda 21 de la ville. Puis **le Conseil municipal de juillet 2008** a pris connaissance des grandes orientations et un bilan d'étape a été remis à tous les Conseillers Municipaux. Ces engagements sont repris ici afin de développer sa stratégie opérationnelle :



Cabestany se mobilise pour une ville durable.



Cabestany valorise son territoire.



Cabestany préserve ses ressources.



Cabestany contribue à la solidarité et au mieux vivre de ses citoyens.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place le Plan d'Actions concret.

La structure du Plan d'Actions soumise en Conseil municipal a été approuvée le 25 février 2009.

B | L'arborescence

Le Plan d'Actions se décline par engagements, puis axes stratégiques, ensuite par objectifs et enfin en actions. Selon le distinguo sémantique suivant :



Un engagement est une grande orientation du projet, mise en place d'une politique générale à long terme



Un axe stratégique est une segmentation stratégique thématique du projet à moyen terme



Un objectif est la résultante d'une thématique donnée générale à couvrir à moyen terme



Une action est une prestation de service répondant aux objectifs du Développement durable.

Le Plan d'Actions de l'Agenda 21 de Cabestany

Cabestany se mobilise pour une ville durable

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Informier la population

- 1- Mettre en place une stratégie d'information, de communication, et d'animation sur le Développement durable
- 2- Mettre à disposition un fonds actualisé sur le Développement durable en bibliothèque
- 3- Sensibiliser le milieu scolaire et la jeunesse sur le Développement durable

Former les acteurs locaux

- 4- Former le personnel municipal au Développement durable
- 5- Sensibiliser les acteurs socio-économiques locaux

PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE VILLE

Débattre et élaborer

- 6- Mettre en œuvre de l'Agenda 21 sous forme participative
- 7- Élaborer le PLU dans le respect des engagements du Développement durable

Évaluer et pérenniser

- 8- Favoriser les partenariats et les chartes
- 9- Concevoir un dispositif de suivi de l'Agenda 21
- 10- Créer d'un observatoire socio-économique

Cabestany valorise son territoire

AMÉNAGER LA VILLE

Développer l'urbanisme et l'habitat dans le respect du Développement durable

- 11- Repenser durablement les quartiers existants
- 12- Créer de nouveaux quartiers pilotes dans le domaine du Développement durable
- 13- Créer un espace exemplaire pour la zone d'activité « les Coulomines »
- 14- Améliorer l'intégration des bassins d'orages dans la ville

Organiser les déplacements

- 15- Organiser un schéma de déplacements
- 16- Accompagner la population vers des modes de déplacements doux en confortant les transports en commun

PRÉSERVER ET VALORISER SON ENVIRONNEMENT

Agir sur le patrimoine urbain, architectural et historique

- 17- Valoriser des espaces publics de manière esthétique et éco-responsable
- 18- Recenser, classer et valoriser le patrimoine architectural et historique

Protéger les espaces affectés aux activités agricoles, aux espaces naturels et à la biodiversité

- 19- Protéger et mettre en valeur l'écosystème humide du Ravin des Champs et de la Fosseille
- 20- Aménager de la Ceinture Verte
- 21- Concevoir un produit touristique dans le respect du Développement durable

Cabestany préserve ses ressources

GÉRER LES RESSOURCES

Maitriser et optimiser les ressources

- 22- Privilégier l'utilisation des véhicules non polluants
- 23- Augmenter le rendement des réserves en eau potable

Améliorer la qualité des ressources

- 24- Protéger et gérer les ressources en eau
- 25- Améliorer le système d'assainissement
- 26- Lutter contre les pollutions

INNOVER DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

Diversifier les ressources

- 27- Rechercher de nouvelles ressources en eau
- 28- Rechercher de nouvelles ressources énergétiques durables

Concevoir des équipements et des installations durables

- 29- Développer et systématiser les démarches éco-environnementales pour l'ensemble du patrimoine communal
- 30- Aménager le futur Complexe Sportif de la Germanor dans le respect des cibles du Développement durable

Cabestany contribue à la solidarité et au mieux vivre de ses citoyens

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

Conforter les solidarités locales

- 31- Rompre l'isolement, lutter contre l'exclusion et « encourager le soutien et l'aide »
- 32- Agir pour le bien être des personnes en situation de handicaps et/ou de dépendance
- 33- Encourager l'intergénérationnel comme vecteur de proximité
- 34- Soutenir les mesures en faveur du logement social
- 35- Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi sur la commune
- 36- Développer les actions de santé et de prévention
- 37- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux services pour tous
- 38- Elaborer un Projet Educatif Local en faveur des jeunes
- 39- Favoriser un accès équitable aux multimédias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Encourager une coopération nationale et internationale

- 40- Poursuivre la coopération Nord/Sud
- 41- Encourager une coopération nationale et internationale pour les Agendas 21 Locaux

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Veiller à la qualité des services

- 42- Elaborer une Charte de gestion qualitative des services
- 43- Privilégier les achats éco-responsables (produits, prestations et travaux)

Favoriser la qualité de vie

- 44- Créer et animer une Médiathèque
- 45- Développer les structures d'Accueil de Loisirs Attaché à l'Ecole - ALAE
- 46- Améliorer la collecte et le recyclage des déchets

Illustration de projets

Cette présentation de projets montre la mise en œuvre effective de l'Agenda 21 de Cabestany. En effet, l'engouement et la pertinence de ceux-ci a conduit la ville à engager des actions Agenda 21 avant son approbation définitive.

Les projets ainsi exposés ont soit en parti débuté soit en cours ou encore projetés.

Chaque action de l'Agenda 21 participe globalement à la politique de Développement durable initié localement par la Municipalité.

Action n°39. Favoriser un accès équitable aux multimédias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication



La modernisation des services publics repose en grande partie sur le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cette révolution technologique, en favorisant le débat public et la prise de décision, permettra l'émergence d'une « cybercitoyenneté ».

Elle pose également de nouveaux enjeux : lutte contre la fracture numérique, administration de proximité, démocratie numérique interactive et participative.

Consciente de ces évolutions, la Ville a adopté dès février 2005, un Livre Blanc sur l'Administration électronique et s'est entourée d'un cabinet expert sur le dossier. Il est vrai que les nouveaux modes de communication (sites web, e@mail, forums électroniques, blogs...) induiront un approfondissement démocratique considérable et de nouvelles relations entre l'administration et l'usager administré. La Ville a souhaité les anticiper.

Le citoyen est donc au cœur des préoccupations de l'Administration électronique : l'e@administration.

Le plan d'action communal repose ainsi sur trois priorités auxquelles sont associées des projets :

-  Favoriser le dialogue et la communication publique : refonte du site Internet de la Ville.
-  Développer la « cybercitoyenneté » : informatisation de toutes les écoles communales et labellisation du cyberspace du Centre culturel.
-  Moderniser les services publics municipaux : dématérialisation d'un maximum de documents papiers et création d'un Intranet.

 La refonte du site web officiel de la Ville s'est avérée nécessaire en raison de son dépassement technologique et graphique. Le travail a démarré fin 2006 pour une mise en ligne courant 2008. Il faut dire que le nouveau site devait répondre à un cahier des charges précis (cohérence graphique, base d'informations exhaustives, portail d'accès de télé procédures en lien avec le site service-public.fr). L'on peut consulter notamment le Plan Local d'Urbanisme et une entrée est réservée directement à l'Agenda 21, son déroulement et son élaboration avec tous ses documents téléchargeables.

 La rentrée scolaire 2006/2007 a été une « rentrée informatique ». La Ville en partenariat étroit avec l'Inspection d'Académie des Pyrénées-Orientales a investi 60 000 € HT pour l'équipement informatique de toutes les écoles. Le projet consiste à permettre à tous les élèves de valider leur Brevet Informatique et Internet (B2I) qui est obligatoire. En France, 13 élèves se partagent un ordinateur contre 1 pour 7 élèves à Cabestany. Ce projet permet aux enfants et aux enseignants de partager des ressources pédagogiques ou de créer le site Internet de leur école en toute sécurité sous le contrôle des services de l'Éducation Nationale. Pour notre Département, le Rectorat de Montpellier a choisi une seule Commune pour signer un accord de partenariat : Cabestany.

Ce réseau d'ordinateurs sert également de support à un Espace Numérique de Travail (ENT) qui est un portail de services en ligne imaginé pour la communauté éducative des enseignants et des élèves. Il est accessible aux parents pour trouver des informations pratiques et utiles sur le parcours individuel de leur enfant et son établissement scolaire.

Toutefois, la Ville considère qu'il appartient aux seuls enseignants et au Ministère de porter ce volet du projet. La légitimité des compétences de la Commune se limite en effet au seul équipement des écoles

pour favoriser un égal accès des enfants aux TIC.

Le Centre culturel héberge depuis quelques années le Cyberespace. La Ville a souhaité en faire un nouveau lieu de services et de proximité. Elle s'est rapprochée de la Caisse des Dépôts pour en faire un nouveau lieu de services et de proximité sous le label de Cyber Base.

C'est un concept original, qui depuis juin 2010 est ouvert à tous les publics, particuliers, professionnels, scolaires, seniors, demandeurs d'emploi, etc. Il est doté d'équipements performants pour un accès facilité et sécurisé à Internet et géré par un animateur médiateur.

Cet animateur accompagne les usagers, individuellement ou en groupe, sur des sujets aussi divers que le retour à l'emploi, la vie quotidienne, les loisirs, les démarches administratives, l'éducation, la culture, la création d'entreprises, l'accès au savoir...

Une enveloppe de 37 000€ TTC est consacrée à ce projet.

« Cabestany dans l'ère du numérique, de l'e-administration et de la cybercitoyenneté »

L'administration électronique, c'est l'interconnexion entre le citoyen et les administrations. Chaque année plus de 1 milliard de feuilles de papier sont produites par les collectivités ce qui représente 54 millions d'euros sans compter les coûts de stockage, d'archivage et les consommables. Encore timide, il y deux ans, la dématérialisation (suppression du papier par le numérique) des échanges entre les Collectivités locales et l'Etat s'est accélérée. La Ville a donc signé plusieurs conventions notamment avec la Préfecture des Pyrénées Orientales pour télétransmettre toutes ses délibérations, arrêtés et autres actes soumis au contrôle de légalité. Depuis deux ans, d'autres échanges de données ont été dématérialisés avec l'URSSAF, la CRAM, la CAF, ou la CNRACL. Le prochain chantier concernera les relations avec la Trésorerie de Saint-Estève.

L'Intranet concerne la modernisation des services municipaux et s'inscrit dans le Projet de Services proposé par le Directeur Général des Services. Il permettra le partage de ressources et des informations entre les services. Il préfigure le concept de travail collaboratif en mode projet.

La ville a compris que les TIC favorisent la participation et peuvent capter d'autres paroles, celles des jeunes notamment. Internet n'est qu'un outil mais il facilite l'expression des personnes, la transparence et renouvelle la Démocratie Locale, restait à le rendre accessible à tous...



Illustration de projets

Action n°30. Aménager le Futur Complexe Sportif de la Germanor dans le respect des cibles du Développement durable



Pour faire face à l'obsolescence de ses installations sportives couvertes qui ne correspondent plus aux besoins d'une ville de 9000 habitants, la commune de Cabestany a décidé de s'équiper d'un Grand Complexe Sportif capable d'accueillir l'ensemble de ses activités indoor.

Cet équipement de 6000 m² sera le reflet des ambitions de Cabestany de faire du sport une priorité pour les habitants. Il viendra compléter les installations existantes du Camp de la Germanor avec un souci de respect de l'environnement.

Sa conception, son implantation ont fait l'objet d'études très poussées pour conjuguer à la fois sport et environnement au Développement durable. Le nouveau complexe s'inscrit dans le projet Agenda 21 de la commune. Chacun, homme, femme, enfant, jeune et sénior doit pouvoir trouver son plaisir dans la pratique sportive, et cela quelque soit le niveau ou le but recherché (compétition, bien-être, convivialité, santé, hygiène...).

Le Service des Sports, au travers des ateliers municipaux et de l'Accueil de loisirs, s'investit et développe ce secteur très demandé par la population. Mais surtout, la Municipalité favorise au travers d'une politique tarifaire l'accès pour tous au sport.

Cabestany c'est 500 habitants inscrits aux ateliers sportifs municipaux, 25 associations sportives dont la plus importante, le COC Omnisports avec ses 1200 licenciés, dirigeants et bénévoles. Tous ces sportifs se partageront l'équipement pour une utilisation maximum pouvant aller jusqu'à 72h par jour.

Cet équipement structurant accueillera autour d'espaces communs :

- Un gymnase de 1200 m² pouvant accueillir 700 personnes.
- Une salle de gymnastique artistique de 573 m²
- Un dojo pour le judo de 289 m²
- Un dojo pour le karaté de 249 m²
- Une salle de gymnastique corporelle de 398 m²
- Un espace de restauration de 110 m²
- Une terrasse

Au-delà de ses fonctions intrinsèques, le grand complexe sportif aura pour vocation de restructurer le Parc des Sports de la Germanor, positionné de fait en véritable Pôle Sportif à l'échelle communale voire intercommunale.

D'un point de vue urbanistique, la création du pôle sportif de la Germanor sera le fer de lance de la structuration des nouveaux quartiers sud de la commune. Le futur contournement sud-est de Cabestany par une nouvelle voie de transit départemental consolidera le rôle d'entrée de ville.

Le schéma de développement des quartiers alentours sera fortement influencé par la présence de cet équipement structurant. Ainsi la réalisation du Complexe Sportif sera la première pierre du nouveau projet urbain Cabestany horizon 2025.

Les enjeux de la création du Complexe Sportif de la Germanor :

- La requalification de l'entrée de ville
- La restructuration de la Germanor
- La préparation du Projet Urbain



Les thématiques telles que l'énergie, l'eau, l'espace, le paysage, les liaisons avec la ville et les déplacements sont les critères de la démarche «HQE» qui inspirent ce projet. L'optimisation de ces critères se concentre sur :

- 🌿 Le confort thermique et les économies d'énergies (pourcentage de performance supérieur à la réglementation applicable).
- 🌿 Le confort visuel, phonique et acoustique, la qualité des espaces.
- 🌿 La pertinence et le degré de définition des structures et des matériaux utilisés.

La conception même du projet se veut en adéquation avec la politique de Développement durable engagée. Depuis l'implantation du projet jusque dans les équipements, la préoccupation des économies énergétiques et de la limitation du gaspillage des énergies fossiles est bien présente. C'est pourquoi l'on retrouvera entre autre l'eau chaude sanitaire préchauffée par panneaux solaires en toiture et une chaudière bois. La multiplicité des modes de production énergétique durable est une priorité.

Le choix retenu d'une chaudière bois pour le chauffage du complexe participe d'un projet plus global sur la commune puisque pour son alimentation une forêt communale est en cours de plantation avec un peu plus de 1ha déjà plantée et se poursuivra. Et d'autre part elle permet de relancer la filière Bois Energie 66 au niveau départemental.

L'énergie, l'eau, l'espace, les matériaux, le paysage, la qualité du bâtiment, hygiène et la santé, la diversité des fonctions et des populations, l'éducation, l'accessibilité, la solidarité et la gouvernance locale, sont autant de cibles du Développement durable qu'il est nécessaire d'atteindre en vue de l'accomplissement de ce projet. (conf. Les cibles du Développement durable). Ce projet retient pleinement 14 des 21 cibles du Développement durable.

Un lien étroit se crée entre les dimensions sociales – dans l'accès pour tous au sport – environnementale – dans sa conception et son fonctionnement – enfin économique – dans le projet urbain.

Le projet du grand Complexe Sportif de la Germanor va démarrer en janvier 2010 pour un coût investi d'un peu plus de 7 millions d'euros H.T. (hors chaudière bois).



Illustration de projets

Action n°20. Aménager la Ceinture verte



La forte croissance démographique qu'a connue la plaine du Roussillon ces 40 dernières années s'est soldée par un étalement urbain généralisé. Petit à petit les « taches urbaines » de la ville centre, Perpignan, et des villes de la première couronne périurbaine, dont fait partie Cabestany, se sont rapprochées les unes des autres pour finir par former, à certains endroits, un glacis urbain continu. Ce phénomène de Métropolisation qui va en s'accroissant risque de conduire, dans un avenir relativement proche, à une congestion de l'espace ainsi qu'à la disparition de certaines zones agricoles et naturelles de la plaine.

Un des secteurs les plus sensibles actuellement à ce phénomène est le bassin supérieur de la Fosseille qui couvre environ un millier d'hectares entre les communes de Saleilles, Perpignan et Cabestany. Afin de préserver ce secteur stratégique de toute dénaturation irréversible une concertation a été menée sous l'égide du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en partenariat entre les communes de Perpignan, Cabestany, Saleilles, le Conseil Général et les Services de l'Etat.

Ensemble il a été décidé de préserver une vaste Coulée verte dans ce secteur, destinée à protéger les espaces agricoles existants, et à développer exclusivement des projets respectueux de l'environnement.

Sur la commune de Cabestany, le périmètre de cette « Coulée verte » est classé en zone NC ou NCa (agricole) au plan d'occupation des sols, ce qui lui assure une bonne protection contre tout changement d'affectation.

De plus une partie de la zone surplombant le nord la cuvette de Ste Camille est placée en « espace boisé classé » ce qui lui confère une protection supplémentaire en lui attribuant une vocation forestière.

Directement au sud de la cuvette, le Domaine du Mas Lafitte est entouré par une vaste forêt de production en cours de développement.

Plus au sud encore est implanté l'aire d'accueil des gens du voyage de Cabestany, entourée par une forêt communale de 3 ha dont les plantations ont débuté courant 2008.





Il est intéressant de noter la proximité immédiate du parc perpignonais de Saint-Vicens, récemment aménagé.

Cette série d'éléments ajoutés au projet de zone d'activités HQE (Haute Qualité Environnementale) des Coulomines situé plus au sud encore, au nouveau Complexe Sportif de la Germanor et au projet de phytorestauration du Ravin des Champs font de la « Coulée verte » une réalité dont l'aménagement de la cuvette de Ste Camille est le fer de lance.

Cette action vise à protéger l'espace agricole et la qualité environnementale en structurant une « Ceinture verte » autour de la ville. Cette Ceinture verte marquera la limite définitive de l'urbanisation. Elle traduira localement le concept de « Coulée verte » issue des réflexions du SCOT. Ce dernier est un document qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les organisations fondamentales de développement du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

L'action et les enjeux de la Ceinture verte en matière de Développement durable :

- 🌿 La « Coulée verte » devient « Ceinture verte » et marque la limite définitive de l'urbanisation.
- 🌿 La Ceinture verte est destinée à préserver l'activité agricole mais pourrait accueillir certains services publics.
- 🌿 Un projet de développement du tourisme rural (gîtes, camping cars...) est engagé dans les zones agricoles.
- 🌿 Création d'une zone N à l'ouest de la commune.
- 🌿 Renforcement des Espaces boisés classés sur l'ensemble de la commune (de 33 ha à 49 ha).
- 🌿 Aménagement de la cuvette de Sainte Camille (150 000 euros T.T.C. payés en 2009).
- 🌿 Création d'une forêt de production au Pou de les Colobres (15 000 euros T.T.C. payés en 2009).
- 🌿 Mise en valeur des paysages remarquables (éléments paysagers à conserver L123-1 alinéa 7). Soit 18 ha. Berges de la Fosseille, crête Mas Boluix, St Galdric, chemin des Peixonnières.
- 🌿 Phytorestauration du Ravin des Champs.
- 🌿 Futur aménagement d'un second grand parc paysagé au nord de la commune (Mas Ferrer).



Hotel de Ville
3 place des Droits de l'Homme - 66330 Cabestany
Tél. 04 68 66 36 00 - Fax : 04 68 66 36 25
E-mail : sg@ville-cabestany.fr • www.cabestany.com
Pyrénées-Orientales